

CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS DE MANUTENTION

OBJECTIFS :

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de conduire en sécurité le type d'équipement de travail utilisé pour l'exécution de ses tâches habituelles, dans son établissement

PROGRAMME :

- Réglementation en matière de prévention.
- Obligations et responsabilités du constructeur, de l'employeur et du conducteur.
- Technologie et caractéristiques des appareils
- Risques courants pendant l'exploitation des appareils.
- Sécurité : adéquation de l'équipement à l'opération envisagée, conditions de stabilité, règles de conduite, comportement à adopter en cas de situation anormale.
- Vérifications courantes et entretien.
- Vidéos explicatives

Si formation en entreprise :



Les engins utilisés en formation doivent être conformes à la réglementation (déclaration CE), entretenus, et disposer d'un rapport de vérification générale périodique (VGP) de moins de six mois. **La formation ne pourra avoir lieu si ces obligations réglementaires ne sont pas respectées**

À SAVOIR

Dispositif : Intra

Public : Utilisateurs de chariots automoteurs de manutention à conducteur porté

Pré requis : aucun

Méthodes et modalités pédagogiques :

Support d'animation pédagogique standardisé, utilisés en vidéo-projection – Nombreux exercices (apprentissage des techniques)

Présentiel

Moyen d'encadrement :

L'animation est assurée par des consultants praticiens de l'entreprise

Modalités d'évaluation :

Evaluation diagnostique (en ligne **).

Evaluation formative par questionnement oral.

Evaluation sommative par QCM (en ligne *)

Validation :

Certificat de réalisation et attestation des acquis

>>8EPI non fournis

Organisation

Tarifs :

En Inter : nous consulter

En Intra : nous consulter

Durée : nous contacter

Lieu : Rungis / Pontault Combault / en entreprise

Délais d'accès : 2 à 4 semaines

Modalités d'accès : Préinscription

CONTACT

01 60 79 74 21

formation.continue@fdme91.fr

ACCESSIBILITÉ

aux personnes en situation de handicap

Site et formations accessibles* aux Personnes en situation de handicap ou situations pénalisantes ponctuelles. Contacter le référent handicap sur mission.handicap@fdme91.fr

** des aménagements pourront être nécessaires le cas échéant sur demande de l'intéressé*